

A MRS DE BEAUHARNOIS ET HOCQUART

a fontainebleau le 17 Avril 1742.

Ms.

Depuis que le Sr De La veranderie a entrepris de faire la decouverte de la mer de l'Ouest par les Terres. M. le Marquis de Beauharnois m'a envoyé plusieurs journeaux que cet Officier lui a remis des progrès de son entreprise. Mais si d'un costé les details qu'ils contiennent donnent lieu d'esperer qu'elle pourra ne pas estre sans succès, ils servent aussi a faire connoitre qu'il est necessaire de donner au Sr de La veranderie du secours pour la suivre. Il a paru qu'il pourroit convenir pour cet effet de lui joindre un officier qui par ses talens fut capable d'y concourir; Et cet arrangement est mesme d'autant plus convenable, qu'il est d'ailleurs important d'elever dans la Colonie des officiers qui par leur conduite et les connoissances qu'ils pourront prendre des mœurs des nations avec lesquelles le Sr de la Veranderie a formé des liaisons puissent servir dans la suite a les gouverner. Par les temoignages qui m'ont jusqu'a present este rendus du Sr Demuy Lieutenant il paroît qu'il pourroit estre plus propre qu'un autre a la destination dont il s'agit. S. M. s'en raporte cependant au choix que M. le Marquis de Beauharnois jugera a propos de faire pour cela, persuadée que le bien du service et celui de la decouverte en question seront les seules considerations qui le determineront pour le choix. Peut estre conviendrait il aussi de donner la mesme destination a quelqu'autre Officier ou Cadet des troupes, a la place d'un des enfans du Sr de la Veranderie qu'il est a propos de ne pas laisser toujours dans les Postes ou ils servent; mais c'est sur quoy S. M. s'en raporte encore a M. le Marquis de Beauharnois.

Cependant comme il n'est pas juste que le Sr Demuy ou celui qui sera choisi a sa place suivit cette destination sans en retirer quelque'avantage, l'Intention de S. M. est qu'independant du transport des effets qui pourront lui estre necessaires pour sa subsistance et dont le Sr De La verauderie doit estre chargé, il lui soit encore donné une recompense convenable par cet officier sur le produit de la traite des Postes qu'il a etablis et pour laquelle S. M. veut qu'il paye d'ailleurs une somme de 3 000 L par an entre les mains de M. le Marquis de Beauharnois. J'attendrai que vous m'informiés de l'execution de cet arrangement.

A MRS DE BEAUHARNOIS ET HOCQUART

A fontainebleau le 17 Avril 1742.

Mrs

Par un memoire que le Sr Natan de lamarque Negociant de Montreal m'a remis tant pour luy que pour le Sr Gamelin son associé,